

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > RECHERCHE > COLLOQUES

"Les figures du procès au-delà des frontières", colloque de l'IMH

LE 18 OCTOBRE 2012

Manufacture des Tabacs

Les symboles du procès sont nombreux et porteurs d'une signification précise en lien avec les règles qui régissent les procédures et le rôle joué par les acteurs du procès. La balance, le bandeau, le glaive, la robe ou la perruque... nous paraissent inséparables du rituel judiciaire, et pourtant ces symboles ont une histoire et ne sont pas toujours identiques selon les époques ou les lieux. Parfois, ils semblent même absents.

Il reste qu'une justice sans décorum, une justice qui ne se met pas en scène, qui ne donne pas à voir sa puissance, est inconcevable, car l'acte de juger n'est pas anodin.

D'aucuns voient parfois dans ces symboles l'héritage d'une époque révolue où juger était conçu comme une prérogative d'essence divine. Ils y voient un attachement trop fétichiste à des emblèmes qui ne seraient que l'expression d'un sentiment de supériorité sur le justiciable. L'hermine du juge, en effet, n'est-elle pas aussi douce qu'inaccessible ? Par ailleurs, aujourd'hui, la justice managériale et le process judiciaire ont tendance à reléguer au second plan les symboles du procès.

D'autres, au contraire, insistent sur l'importance des symboles qui sont bien plus que des signes extérieurs ou des ornements : ils expriment la gravité du moment judiciaire. Au-delà de leur simple apparence, les symboles judiciaires font corps avec le procès et ses grands principes tels que l'impartialité du juge, les droits de la défense, le principe du contradictoire et la publicité. L'étude du procès à travers ses symboles s'enrichit de celle des symboles à travers leurs représentations. De la justice aux yeux bandés de Dürer au tribunal de grande instance de Nantes conçu par l'architecte Jean Nouvel, les artistes ont donné leur vision de la justice et ont façonné le procès à travers leurs multiples regards. Parfois à un tel point que notre propre vision du procès, sauf à en avoir été acteur, n'est pas directe : elle est issue de ses représentations, notamment littéraires ou cinématographiques.

Le cinéma et la littérature ne s'intéressent d'ailleurs pas exclusivement aux symboles du procès, mais décrivent plus largement le fonctionnement et le quotidien de la justice. Par le prisme d'histoires singulières, la justice se montre alors à découvert et nous dévoile une part de son étrangeté.

D'autres représentations permettent au contraire aux symboles du procès d'acquérir une pleine existence grâce aux œuvres ; les symboles font corps à la fois avec l'œuvre d'art et l'œuvre de justice : ainsi en est-il du Palais de justice.

Le succès du colloque fût tel que l'amphithéâtre n'a pas désempilé de la journée. Les actes seront publiés début 2014 chez Dalloz dans la collection "Thèmes et commentaires" [Télécharger le programme](#)